

JOURNEE DEPARTEMENTALE DES REAAP 62

« Outils d'animation et actions parentalité »

Conférence introductive

Frédéric Jésus*

L'une des idées phares de la Journée départementale du 19 février 2009 des REAAP du Pas-de-Calais a été qu'« *un adulte mieux dans sa vie sera un meilleur parent* ». Cette évidence, qui élargit les pistes d'action, est peut-être un peu dangereuse, ou risque de mener à une impasse lorsque, comme aujourd'hui, on s'apprête à parler d'animation. Comment faire, en effet, et quel genre de parent l'adulte figure-t-il quand il se sent mal, ou moins bien, dans sa vie ? Faudra-t-il lui proposer des outils de réanimation ? Aura-t-il d'ailleurs la volonté et l'énergie de s'en servir, du fond de sa dépression, de sa torpeur, de son silence, de son absence au monde ?

On sait bien que le principal problème de fond posé aux animateurs des actions destinées à ce que chacun se sente mieux n'est pas lié aux personnes présentes, mais qu'il réside dans l'énigme des personnes qui ne viennent pas y participer : sont-elles absentes parce qu'elles se sentent vraiment très bien et n'ont besoin de rien de plus, ou au contraire parce qu'elles vont trop mal pour aller où que ce soit et rencontrer qui que ce soit ?

Bien entendu, la réalité se situe le plus souvent entre ces deux extrêmes. On ne saurait par exemple expliquer de cette seule façon la faible présence de pères aux « actions parentalité » proposées par les institutions ou les associations. Ils ne vont *a priori* ni mieux ni plus mal que les mères ; ils sont seulement ailleurs, pour l'instant, si bien qu'on ne peut pas même leur demander pourquoi.

Le problème de la méconnaissance des parents absents des « actions parentalité » reste donc à explorer, tout du moins par celles et ceux qui le souhaitent. L'évaluation de ces actions, telle que menée par le cabinet Copas en 2008 dans le Pas-de-Calais, permet en attendant de recueillir les avis des présents, et notamment des parents qui y participent ; et, au chapitre « *Ce qui est compliqué ou difficile* », de relever : « *Plusieurs remarques ont été faites pour dire, au contraire, que c'est facile, qu'on est vite à l'aise, qu'on peut parler sans gêne, que ça n'est pas protocolaire, que l'animatrice s'adapte bien, que ce qu'on y fait est accessible, que c'est proche, que les horaires sont bien adaptés, etc.* ». Fort bien, et c'est tant mieux ; mais qu'auraient dit les absents s'ils étaient venus, ne serait-ce qu'une fois, participer à ces actions ? Comment le savoir ?

Surtout - et c'est ce que soulignent à leur façon tant la Journée de 2009 que le rapport du Copas - il est possible que nombre de parents absents des « actions parentalité » ne souhaitent pas participer à quelque action que ce soit en tant que parents, alors qu'ils s'y intéresseraient peut-être en tant qu'habitants, travailleurs, citoyens, femmes, hommes, bref en tant que préférant se sentir appartenir à des catégories répondant à d'autres logiques de désignation. Il est possible aussi que la dramatisation, la stigmatisation, la psychologisation voire la pénalisation de la dite « parentalité », telle qu'on les observe depuis une dizaine d'années, amènent plus d'un parent à souhaiter rester dans l'ombre plutôt qu'à s'avancer sous les projecteurs, même bienveillants et valorisants, des REAAP.

* Pédopsychiatre de service public, ex-chargé de mission "enfance-familles" à la Ville de Paris, consultant. Vice-président de la section française de Défense des Enfants International (DEI-France). Auteur de *Coéduquer - Pour un développement social durable* (Dunod, 2004).

C'est pourquoi il me semblerait plus prudent, mais aussi plus mobilisateur pour les travaux de la présente Journée, d'examiner une idée proche de celle qui a guidé la précédente, et selon laquelle « *un adulte mieux dans sa vie sera, non pas meilleur parent, mais dans de meilleures conditions pour être parent* ».

Si, depuis plusieurs années maintenant, je préfère parler de « condition parentale » plutôt que de « parentalité » - comme on a pu parler et parle encore parfois de « condition ouvrière » ou de « condition féminine » - , c'est pour insister sur deux faits d'ordre général : d'une part, que la condition parentale est une des composantes, importante voire essentielle, mais parmi bien d'autres, de la condition humaine ; et, d'autre part, que la façon d'être parent dépend largement des conditions de vie - individuelles, familiales, économiques, sociales, résidentielles, etc. - qui la déterminent très concrètement au quotidien et, souvent, dans la durée.

Dés lors, le projet d'agir sur les conditions de vie des parents, ainsi d'ailleurs que sur leurs cadres de vie, et plus encore le projet de les encourager à prendre eux-mêmes du pouvoir sur ce qui les inféode à ces conditions et cadres de vie amènent à considérer la question de la parentalité comme plus politique que psychologique, éducative ou sociale. Les décideurs politiques actuels, de fait, ne s'y trompent pas. Les parents et les acteurs engagés auprès d'eux gagneraient à en être conscients à leur tour.

C'est dans cette perspective politique qu'il me semble possible et, je l'espère, utile de situer ce propos introductif à la présente Journée consacrée aux « outils d'animation et aux actions parentalité ». Je ne le ferai pas, toutefois, en partant du haut, de l'idéologie, des superstructures économiques et sociales, mais au contraire de la base, des contingences du quotidien, de ces remarquables infrastructures de la société que sont partout et toujours les familles. Plus exactement, je voudrais attirer l'attention sur certains enjeux d'ordre politique qui se font jour à l'intérieur des familles, examiner leurs interactions avec ceux qui se manifestent autour d'elles, puis souligner et interroger le rôle que les outils d'animation peuvent jouer à cette occasion dès lors que les parents, mais aussi les enfants, s'en saisissent.

Le Grand Robert de la langue française donne de l'animation trois définitions au fond assez complémentaires et fort stimulantes à cet égard :

- « *caractère de ce qui est plein de vie, de vitalité* » ;
- « *activité dans un lieu où la vie sociale et humaine est importante* » ;
- « *méthode de conduite d'un groupe qui favorise l'intégration et la participation de ses membres à la vie collective* ».

Ne pourrait-on pas appliquer ces trois définitions à l'idéal d'une vie de famille épanouissante et émancipatrice pour chacun de ses membres, et notamment pour les enfants ?

Et ne pourrait-on y déceler une piste pour favoriser la pertinence et l'attractivité et pour évaluer les effets attendus des « outils d'animation » existant ou à concevoir, pour et avec les parents : la mise en phase de ces outils, dans les territoires où ils se déploient, avec ce qui concerne au quotidien l'« animation » de la vie familiale ?

On observe aujourd'hui qu'au nom de la restauration d'un certain type d'autorité - une autorité consistant à savoir interdire plutôt qu'à savoir autoriser - de fortes injonctions, souvent culpabilisantes, sont adressées aux parents par les pouvoirs publics pour définir à leur place la façon dont ils doivent élever ou, parfois même, quasiment « dresser » leurs enfants. On peut donner ici trois exemples de ces injonctions.

- La sécurité et la contention doivent primer sur l'exploration et l'émancipation : efforcez-vous de tenir la main de vos enfants en toutes circonstances plutôt que de courir (et leur faire courir) le risque de la leur lâcher, même sous votre supervision !

- Mieux vaut des enfants sages que des enfants savants : à défaut de manifester trop d'ambition pour les apprentissages qu'ils peuvent faire à l'école, veillez surtout à contrôler les comportements auxquels ils recourent !

- Trop de droits reconnus aux enfants ont fait de ceux-ci des « enfants-rois » : à défaut de leur couper le cou, ce qui serait une maltraitance extrême, n'hésitez pas à reprendre le pouvoir, faites en sorte qu'ils vous écoutent au lieu de trop les écouter, souvenez-vous du bon vieux temps où les enfants ne parlaient pas à table !

Ces messages pourraient éventuellement être efficaces si les parents, dans leur immense majorité, n'avaient dores et déjà compris que les retours en arrière ainsi prônés sont illusoire. Ainsi :

- dans un monde ouvert et riche en stimulations de toutes sortes, l'éducation consiste à savoir à la fois tenir et lâcher la main des enfants, depuis les premiers pas des bébés jusqu'aux premières sorties du soir des adolescents ;

- les écoles n'étant ni des sanctuaires ni des casernes, les enfants n'adhèrent aux règles de comportement régissant la vie et les apprentissages scolaires que si les adultes les respectent tout autant qu'eux ;

- en famille, enfin, depuis que les enfants sont essentiellement le fruit du désir de leurs parents, l'expression de leurs propres désirs et avis s'est logiquement imposée comme légitime et comme porteuse d'un sens à déchiffrer avec eux.

Ces évolutions, relativement récentes et dont certaines ont été reprises dans le Code civil¹, sont objectivement des signes de progrès. Elles signent l'installation progressive de la démocratie dans les relations, les situations et les institutions éducatives. Pour autant, elles ne sont pas simples à vivre, à suivre et à guider : ni pour les parents, qui y sont confrontés au quotidien pendant au moins 18 ans sans autre formation que celle transmise par leurs propres parents ; ni pour les autres acteurs - professionnels - de l'éducation, qui sont théoriquement moins exposés et plus sinon mieux *outillés*.

Aussi, pour en revenir aux « outils d'animation » à promouvoir avec et auprès des parents, me semble-t-il intéressant de prendre en considération le fait qu'un des principaux enjeux actuels de l'« animation » des relations entre parents et enfants est bien celui-ci : accompagner les uns et les autres, à chacun des âges de l'enfance et de la jeunesse, dans la difficile mais passionnante découverte des pratiques de ce que l'on pourrait appeler la « démocratie familiale » et qui reposent, au cœur et entre les membres de la famille, sur l'information, la discussion, la délibération, la prise de décisions, la mise en œuvre et l'évaluation en commun des décisions prises.

De ce point de vue, les « outils » concernés pourraient être ceux qui vont permettre aux parents de découvrir l'intérêt, la démarche de tâtonnement expérimental, mais aussi le plaisir que l'on peut prendre et partager en faisant vivre de telles pratiques démocratiques au quotidien de la vie familiale. Bien entendu, les activités que ces outils proposent de mettre en place gagnent à être lancées et développées avec des collectifs structurés de parents ou de familles. Bien entendu aussi, les enfants peuvent être associés à certaines

¹ Depuis la loi du 4 mars 2002 modifiant le droit des familles, l'article 371.1 du Code civil est rédigé comme suit : « *L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.* »

d'entre elles. Destinataires finaux des recherches de leurs parents, ils en sont de ce fait des acteurs impliqués, selon évidemment leurs âges et leurs degrés de discernement.

Mais ce n'est pas tout. Les pratiques éducatives à caractère démocratique ne sauraient se cantonner au huis clos de la famille, ou à l'entre-soi d'un noyau de familles. Les enfants se trouveraient déroutés voire malmenés si, une fois sortis de chez eux, ils n'en retrouvaient pas les principes à l'œuvre dans les institutions - établissements scolaires, centres de loisirs et de vacances, etc. - qu'ils fréquentent régulièrement. C'est pourquoi les outils à promouvoir devraient aussi permettre aux parents d'explorer, d'évaluer et de diffuser les conséquences de leurs réflexions et de leurs expériences en les faisant valoir au-delà des sphères de leur vie privée et de leurs premiers périmètres familiaux d'action. Dans leur village ou leur quartier, dans les institutions et les associations qui concourent à l'éducation de leurs enfants, bref dans leur proche environnement, il existe aussi des terrains propices, des personnes et des occasions favorables à la promotion, au partage, à la concrétisation et à la consolidation de valeurs démocratiques au sein des alliances coéducatives.

Les communes elles-mêmes, lorsqu'elles élaborent, étendent ou approfondissent leurs « projets éducatifs locaux » avec l'ensemble des acteurs de l'éducation du territoire, peuvent intégrer de telles valeurs et en donner la preuve tangible en associant les parents, les enfants et les jeunes à la conception et à la mise en œuvre de ces projets.

On rejoint ici l'idée proposée en introduction selon laquelle, la « condition parentale » relevant d'une dimension politique et publique et n'étant pas confinée à la seule vie privée, il s'agit moins d'être « meilleur parent » que d'être parent dans de meilleures conditions, certes personnelles et familiales, mais aussi collectives. Il s'agit autrement dit, pour en revenir aux critères attendus d'« outils d'animation » appropriés, que ceux-ci contribuent à donner du souffle, du sens et du sang neuf aux fonctions et aux rôles des parents. Et, plus précisément, qu'ils permettent d'instaurer ou de restaurer le pouvoir et la capacité de projet des parents, ainsi que d'autres adultes à leurs côtés, quand les uns et les autres souhaitent s'engager en tant que citoyens dans de nouveaux modèles d'animation des relations familiales, éducatives et sociales.

Il s'agit, autrement dit encore, d'enclencher bien plus qu'un cercle vertueux : une réaction en chaîne. Prendre collectivement du pouvoir sur son cadre et ses conditions de vie contribue au mieux être. Le mieux être produit des effets sur la façon d'être non seulement parent, mais aussi habitant et citoyen. Il permet de rencontrer d'autres parents et, au-delà, des adultes qui ne le sont pas, ou plus, ou pas encore, ou pas seulement. La condition parentale, en effet, ne dépend pas que des parents, mais aussi de toute personne décidée à penser avec eux aux enfants, c'est-à-dire à l'avenir de la société, en prêtant attention au présent commun sans se laisser fasciner par la seule nostalgie du passé. La condition parentale devient donc un sujet politique, quand bien même on voudrait la réduire, en l'individualisant, à l'espace privé de la « parentalité ». Considérée comme telle, elle fournit l'occasion d'expérimenter et de propager la démocratie dans l'éducation et dans la vie sociale, en même temps que de prendre collectivement du pouvoir sur les cadres et les conditions de vie, ce qui contribue au mieux être, etc.

Mais, pour conclure et en revenir aux seuls parents, et donc à leurs responsabilités premières envers les enfants, il faut aussi mentionner une date anniversaire : le 8 octobre 1990 était publié au Journal officiel de la République française le décret portant ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant. Les droits reconnus à chaque enfant par ce traité juridique à vocation supranationale se composent pour l'essentiel : d'un ensemble de droits économiques, sociaux et culturels (à la possession d'état, au regroupement familial, à des prestations de base, à la prévention, à la

protection, à la santé, à l'éducation, aux loisirs ...) ; et d'un ensemble de droits civils et politiques (à l'expression de l'enfant et à la prise en compte de celle-ci, à sa participation aux décisions qui le concernent, au respect de sa vie privée...), la mise en œuvre de ces derniers étant appréciée selon l'âge et le degré de discernement de ses titulaires.

Un parent qui va bien ira d'autant mieux qu'il saura exercer les droits, les devoirs et les pouvoirs qui sont les siens de respecter et de faire respecter l'ensemble des droits de ses enfants, tant à la protection qu'à l'émancipation. Je voudrais donc saisir l'occasion de ce 20^{ème} anniversaire pour proposer que la Convention internationale des droits de l'enfant soit considérée, en France et partout ailleurs, comme un possible « outil d'animation ».